



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 mars 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 18 incluse), M. Gueric CHALNOT (à compter de la question 4), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE (à compter de la question 4), M. Cyril DEVESA (à compter de la question 11) M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question 4), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 4), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 19), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 10 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yannick POUJET (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Nicolas BODIN (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 19), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOU à M. Abdel GHEZALI, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 10 incluse) M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 19 - Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon - Convention 2018 avec la Ville de Besançon

Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon Convention 2018 avec la Ville de Besançon

Rapporteur : M. CHALNOT, Conseiller Municipal Délégué

I. Contexte

Pour rappel, suite à la loi NOTRé, l'Office de Tourisme communal sous statut associatif est devenu communautaire à compter de 2017.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a ainsi, en 2017, conventionné avec l'Office de Tourisme principalement sur les missions obligatoires des Offices de Tourisme, qui sont l'accueil et l'information des touristes, la promotion du territoire et la contribution à la coordination des acteurs du tourisme local.

Au regard du contexte propre au territoire du Grand Besançon, à savoir la concentration de l'offre touristique majoritairement sur la ville centre, dans un souci de conserver l'implication solidaire et concertée des deux collectivités, le choix a été fait de maintenir également en parallèle un conventionnement entre la Ville et l'Office de Tourisme.

Les missions confiées par la Ville à l'Office de Tourisme relevaient des missions facultatives des Offices de Tourisme et portaient sur des thématiques qui restent du ressort de la Ville : la valorisation du patrimoine et les congrès.

Suite à des réflexions auxquelles la Ville a été étroitement associée, le Grand Besançon envisage de faire évoluer le statut de son Office de Tourisme communautaire. Cette évolution pourrait intervenir courant de l'année 2018 ou tout début 2019. La Ville pourrait être partie prenante de la nouvelle structure.

II. Proposition de renouveler la convention avec l'association sur l'année 2018

Dans l'attente des décisions à venir et pour assurer la continuité du service public, il est proposé de renouveler le conventionnement avec l'Office de Tourisme sur l'année 2018 dans la continuité des missions confiées en 2017 et du bilan dressé fin 2017, qui a permis de dégager des priorités pour 2018. L'aide financière proposée est équivalente à l'aide accordée en 2017, soit le montant de 300 000 €. En cas d'accord, la dépense correspondante sera imputée sur la ligne 65.95/6574.0089053 CS 10036.

La convention prévoit qu'un avenant pourra être proposé pour revoir la durée de la convention, le montant et les modalités de versement de la subvention en fonction des évolutions éventuelles à intervenir en cours d'année.

De son côté, le Grand Besançon proposera un soutien à l'Office de Tourisme dans des conditions similaires à 2017 également.

III. Missions confiées à l'Office de Tourisme sur 2018

La convention ci-jointe précise les missions confiées à l'Office de Tourisme dans la continuité de l'année 2017 et du bilan dressé en fin d'année.

Les missions peuvent être résumées comme suit :

Valorisation du patrimoine, dont les labels Ville d'Art et d'Histoire et UNESCO

La Ville dispose des labels Ville d'Art et d'Histoire (VAH) et UNESCO.

Dans le cadre du label VAH, au regard des obligations liées à son obtention et renouvellement, le rôle de la Direction du Patrimoine Historique (DPH) et les missions confiés par la Ville à l'Office de Tourisme ont été précisés.

La DPH a ainsi en charge la conception des visites guidées, la définition du programme de visites et l'édition des brochures correspondantes, la formation des guides-conférenciers et un accord préalable sur leur recrutement, les actions de communication, de promotion et de valorisation de l'architecture et du patrimoine, les actions en direction du jeune public.

L'Office de Tourisme quant à lui est missionné sur :

- la conception de produits de visite guidées générales sur la Ville ou valorisant les éléments de patrimoine de la Ville : musées, patrimoine naturel, industriel, artisanat d'art et autres (hors label VAH) à destination des publics individuels et groupes,
- l'organisation, la promotion et la commercialisation des visites guidées labellisées VAH et non labellisées VAH,
- le recrutement, la rémunération et l'encadrement de guides-conférenciers, la promotion du label VAH dans le cadre de ses outils et actions de communication.

Tourisme d'Affaires

L'Office de Tourisme est missionné sur la tenue d'un planning des congrès communiqué régulièrement à la collectivité et aux partenaires, la conduite d'actions de promotion et de prospection en partenariat avec le Comité Régional du Tourisme de Bourgogne Franche-Comté (collectif tourisme d'affaires) et le Comité Départemental du Tourisme du Doubs, notamment via l'accueil de la presse spécialisée. Il lui est demandé également de travailler avec la Direction Economie, Emploi, Enseignement Supérieur du Grand Besançon, susceptible d'être en lien avec des apporteurs d'affaires et d'accueillir les prescripteurs, décideurs et influenceurs également susceptibles d'être apporteurs d'affaires.

Enfin, il est attendu de l'Office de Tourisme un effort particulier en termes d'animation des acteurs du tourisme d'affaires présents sur le territoire par le biais de réunions et rendez-vous réguliers notamment, afin de faire émerger leurs besoins, attentes, propositions d'actions.

Commercialisation de produits et prestations de services touristiques

La Ville de Besançon confie des missions de commercialisation de produits et de prestations touristiques pour ce qui concerne la valorisation du patrimoine et du tourisme d'affaires.

Dans ce contexte, il est attendu de l'Office de Tourisme les missions suivantes :

- organisation et vente de visites guidées pour individuels et groupes permettant la découverte de la Ville (y compris visites guidées VAH),
- montage et commercialisation de produits touristiques packagés destinés aux principaux segments de clientèle : individuelle, de groupes et d'affaires,
- coordination et mobilisation des acteurs concernés, s'assurer du respect des engagements en matière de qualité de services.

Le suivi de la présente convention sera assuré dans le cadre des instances mises en place par le Grand Besançon (groupe de travail technique, comité de pilotage, comité de suivi financier) auxquelles sera associée la Ville de Besançon (présence de l'Adjoint au Tourisme au sein du Comité de pilotage).

Propositions

Le Conseil Municipal est invité, sous réserve du vote du BP 2018, à :

- se prononcer sur le projet de convention 2018 ci-joint, à intervenir avec l'Association «Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon»,
- valider le montant de la subvention correspondante à hauteur de 300 000 €,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. MORTON et M. VAN HELLE n'ont pas pris part au vote.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Danielle DARD", written over a circular official seal. The seal contains a coat of arms and the text "VILLE DE BESANCON".

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstentions : 2